

Commune d'UXEGNEY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016
Commune de moins de 3.500 habitants

L'an deux mil seize, le jeudi quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'UXEGNEY en séance publique sous la présidence de M. Philippe SOLTYS, Maire.

ETAIENT PRESENTS (17) :

MM. SOLTYS – RUGGERI – DEPRUGNEY – AUBERT - CLAULIN - DEMANGE – GIACOMETTI MENNEZIN – MATHIS - BLOND.
Mmes POUSSARDIN – BARTHEL – JOUANIQUE – LANGLOIS - SCHERMANN – SEYER – THIERY.

ETAIENT EXCUSES (2) : Mmes MONTAIGNE (pouvoir à M. AUBERT) – MARCHAL (pouvoir à Mme POUSSARDIN).

ETAIT ABSENT (0) :

Mme Véronique THIERY a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Walter BLOND a rejoint la séance à 21h05 et a participé aux délibérations à partir de la délibération n°25/2016.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, les décisions suivantes ont été prises au cours de la séance :

17/2016 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :

Alinéa 15 : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	69	2 B rue de la Forêt	00	08	68
AL	160	Les Duites du Renard	00	00	25

Propriétaires : M. MATHIEU Alain et Mme ANTOINE Nathalie

Localisation : 52 Route de Darney à LES FORGES 88390

Prix de vente : 165.000.00 € dont mobilier 2.500,00 €

Acquéreur : M. WUCHER Luc et Mme BEDON Catherine – 14 rue Garroy à THAON LES VOSGES 88150

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AL	16	22 rue Robert Barret	00	17	62

Propriétaires : Consorts DELORME et LAZZARINI

Localisation : 22 rue Robert Barret à UXEGNEY

Prix de vente : 104.000.00 €

Acquéreur : M. LALEVEE Mickaël – 5 rue de la Baudenotte à EPINAL 88000

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
AH	40	30 rue du Pâquis	00	08	66

Propriétaires : M. LE CAVORZIN Eric et Mme GALAND Karine

Localisation : 30 rue du Pâquis à UXEGNEY

Prix de vente : 149.000.00 € dont mobilier 7.500 €

Acquéreur : M. RUGA Tony et Mlle BARBIER Isabelle- 26 rue des Cités Jacquard à THAON LES VOSGES 88150

18/2016 - SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DEPARTEMENT DES VOSGES – DEMANDE D'ADHESIONS :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant ce dernier à se prononcer sur les demandes d'adhésions des communes de BEAUFREMONT, HARMONVILLE et FRAPELLE, acceptées par le Syndicat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion des communes de BEAUFREMONT, HARMONVILLE et FRAPELLE au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.

19/2016 - ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence Technique Départementale a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Vosges fin 2013. Cet établissement public a pour vocation de venir en aide aux petites et moyennes collectivités et intercommunalités au travers d'études, de montage de dossiers juridiques, administratifs et/ou financiers (marchés publics, demandes de subventions...), de missions de maîtrise d'ouvrage assistée et/ou de maîtrise d'œuvre dans divers domaines : voirie, bâtiment, instruction des demandes d'urbanisme ...

Et ainsi de venir compenser les missions qu'exerçaient, pour partie, les services déconcentrés de l'Etat au travers de l'A.T.E.S.A.T. jusqu'en 2013.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion est facultative et annuelle. La Commune d'Uxegney est adhérente à l'A.T.D. depuis 2015.

Au coût forfaitaire d'adhésion (0,60 € par habitant) s'ajoute le montant des prestations commandées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par quatorze voix pour, une voix contre et trois abstentions,

DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

20/2016 - CONTRIBUTION 2016 DE LA COMMUNE AU S.I.A.D.U. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement DARNIEULLES-UXEGNEY relatif à la contribution de la commune pour l'exercice 2016, d'un montant de 58 587,41 €.

Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONSTATE qu'il ne peut affecter aucune ressource au paiement de sa quote-part qui
devra être recouvrée par le Syndicat par fiscalisation.

21/2016 - CONTRIBUTION 2016 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président
du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Golbey relatif à la contribution
communale 2016, d'un montant de 7.036,68 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONSTATE qu'il ne peut affecter aucune ressource au paiement de sa quote-part qui
devra être recouvrée par le Syndicat par fiscalisation.

22/2016 - TARIFS D'ADHESION A LA MEDIATHEQUE COMMUNALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 mars dernier par
laquelle ce dernier avait adopté le règlement intérieur de la Médiathèque ainsi que la
charte informatique et rappelle aux élus la nécessité de fixer les tarifs de l'adhésion
annuelle à la Médiathèque.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
FIXE comme suit les tarifs d'adhésion à la Médiathèque d'Uxegney :

- Ursiniens adulte : 5 €
- Ursiniens jeunes (-18 ans l'année de la l'adhésion) : 0 €
- Adultes et jeunes de la CAE : 5 €
- Adultes extérieurs à la CAE : 10 €
- Jeunes extérieurs à la CAE (-18 ans l'année de l'adhésion) : 5 €

23/2016 - PARTICIPATION 2016/2017 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE :

Vu l'avis de la commission des finances en date du 07 mars 2016
Sur proposition de son Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

FIXE à 50 € par élève la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école
primaire pour l'année scolaire 2016/2017.

FIXE à 53 € par élève la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école
maternelle pour l'année scolaire 2016/2017.

PRECISE que le montant de la participation de la commune sera calculé chaque année
en fonction des effectifs inscrits dans les écoles à la date du 15 octobre.

24/2016 - DETERMINATION DES TAUX DES TAXES LOCALES - EXERCICE 2016 :

Invité à se prononcer sur le taux des taxes locales pour l'exercice 2016,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,
DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

Taxe d'Habitation.....	12,57 %
Taxe sur le Foncier Bâti.....	22,64 %
Taxe sur le Foncier non Bâti.....	28,88 %

25/2016 - BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Comme suite à l'adoption du compte administratif 2015 le 10 Mars 2016,
Sur proposition de son Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de fonctionnement 2015 :

Excédent de fonctionnement au 31.12.2015 :.....	843.023,37 €
Résultat d'investissement 2015 :	- 2.747,62 €
Excédent des restes à réaliser de la section d'investissement :	73.681,80 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
Montant affecté au compte 1068 de la section d'investissement.....	0,00 €
Report au compte 002 de la section de fonctionnement.....	843.023,37 €

26/2016 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Sur proposition de son Maire,
Vu l'avis émis par les élus en séance « toutes commissions » en date du 07 Avril 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins six abstentions,
Le Conseil Municipal,
ADOpte le budget primitif 2016 de la Commune.

VOTE le budget primitif au niveau des chapitres, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement,

ARRETE le budget primitif 2015 ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :.....	2.689.390,00 €
Dépenses :.....	2.035.610,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	1.264.267,00 €
Dépenses :.....	932.420,00 €

Budget voté en excédent de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

↳ Engager les dépenses correspondantes,

↳ Procéder à des virements de crédits : en section de fonctionnement, entre les articles d'un même chapitre, et entre l'article 022 (dépenses imprévues) et les autres articles de la section, en section d'investissement, entre les articles d'une même opération.

27/2016 - EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour être pleinement opérationnelle, la future bibliothèque/médiathèque devra faire l'objet d'un programme d'équipement mobilier : tables, chaises, meubles d'exposition des différentes collections.

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'acquisition des équipements mobiliers nécessaires au bon fonctionnement de la future bibliothèque/médiathèque.

ARRETE le montant prévisionnel du programme à 31.126,19 € H.T., 37.575,64 € T.T.C.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine.

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement 19.298,25 €

DRAC : taux 20 %

Dépense éligible pour le mobilier : 31.126,19 € H.T. 6.225,23 €

CD88 - taux 18 %

Dépense éligible : 31.126,19 € H.T. = 5.602,71 €

PRECISE que les acquisitions seront réalisées en 2016 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

28/2016 - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX 2016 AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES :

Monsieur le Maire rappelle le Conseil Municipal que la commune s'est engagée sur un agenda d'accessibilité pour la mise aux normes des bâtiments communaux sur 3 ans, de 2016 à 2018. Monsieur le Maire précise que le volet 2016 de cet agenda prévoit des travaux à hauteur de 17.245,83 € H.T., soit 20.695 € TTC.

Il précise que ces travaux sont potentiellement éligibles aux aides du Conseil Départemental des Vosges au titre du programme patrimoine communal au taux de 12 %. Comme suite à la réunion toutes commissions du 07 avril 2016 relative à la préparation budgétaire et aux investissements 2016,

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux prévus à l'AD'Ap pour l'année 2016 pour un montant de 17.245,83 € H.T., 20.695 € TTC.

SOLLICITE à cet effet l'aide financière du Conseil Départemental des Vosges :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement 15.175,83 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES : taux 12 %

Dépense éligible : 17.245,83 € H.T. 2.070,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2016 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

29/2016 - AMENAGEMENT DE L'IMPASSE DE LA RUE DES FORGES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE - LORRAINE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités du plan de régional de soutien à l'investissement pour 1.200 communes de moins de 2.500 habitants. Il précise que les projets retenus seront aidés à hauteur de 20 % du coût H.T. des travaux, l'aide sera plafonnée à 20.000 €.

Comme suite à la réunion toutes commissions du 07 avril 2016 relative à la préparation budgétaire et aux investissements 2016,

Sur proposition de son Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la réalisation en 2016 du programme d'aménagement de l'impasse de la rue des Forges : trottoirs, éclairage public, bande de roulement.

ARRETE le montant prévisionnel du programme à 43.000,00 € H.T.,

PRECISE que le programme ne fait pas l'objet d'un financement au titre de la D.E.T.R.,

SOLLICITE à cet effet l'aide financière de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine au titre du plan régional de soutien à l'investissement :

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Autofinancement 34.400,00 €

REGION : taux 20 %

Dépense éligible : 43.000,00 € H.T. 8.600,00 €

PRECISE que les travaux seront réalisés en 2016 et que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

30/2016 - SMDEV – CONVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DE LA ROUTE DES FORGES :

Monsieur le Maire présente le projet d'extension du réseau d'éclairage public – Route des Forges.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 15.313,00 € H.T. et précise que ces travaux ne bénéficieront pas d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage.

La participation de la commune s'élève à 85 % du montant H.T. des travaux, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 27 février 2014.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui est présenté,

AUTORISE la réalisation de travaux par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

S'ENGAGE à verser au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 85 % du montant H.T. des travaux, soit 13.016,05 €.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 22h50.

COMMISSIONS, SYNDICATS, INTERCOMMUNLAITE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL : Monsieur le Maire informe les élus de l'adoption par le conseil communautaire du budget primitif 2016, précise la masse salariale relative aux 335 agents, le montant des attributions de compensation ainsi que le montant des investissements.

SYNDICAT DES EAUX DE L'AVIERE : Monsieur MATHIS, président, dresse un large tour d'horizon de l'actualité du syndicat : augmentation du prix de l'eau de 1 %, diminution des taxes et abonnements, informations sur les rendements du réseau pour chacune des communes membres, restes à recouvrer... Le document communiqué par le syndicat vous sera transmis dès réception.

CCAS : Walter BLOND, vice-président, informe ses collègues de la préparation de diverses manifestations : cérémonie du 8 mai, fête des parents début juin, feux d'artifices du 9 juillet, précédés d'une marche.

SIADU : Bienvenu RUGGERI, président, informe le Conseil Municipal de la possible disparition du syndicat courant 2017 si la communauté d'agglomération venait à prendre la compétence assainissement après l'élargissement de l'EPCI et s'inquiète des conséquences possibles sur l'évolution de la redevance.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Bienvenu RUGGERI signale à l'entrée de la piste cyclable rue des Côtés un panneau sorti de son logement et un poteau « d'interdiction aux voitures » partiellement couché. **Monsieur RUGGERI rappelle que la compétence incombe au Syndicat du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et qu'il va devoir à nouveau transmettre un courrier afin que la surveillance et l'entretien courant soit mieux assurés.**

Bienvenu RUGGERI suggère à nouveau de couper les deux sapins situés à proximité de l'église qui contribue à dégrader la façade de celle-ci.

Régine POUSSARDIN informe ses collègues de la proposition d'Angélique SEYER reprise par les commissions Sports et Cadre de Vie Environnement d'organiser un marché de printemps le 24 avril prochain sur le site du restaurant scolaire de 08h30 à 12h00.

Régine POUSSARDIN se fait l'écho de Corentin BELUCHE engagé bénévolement pour soutenir une initiative au profit d'une jeune fille de VINCEY, prénommée Jeanne, souffrant de Leucodystrophie. Une mobilisation en sa faveur, soutenue par l'association ELA, se déroulera le 17 avril prochain à VINCEY de 10h à 18h.

Bernadette JOUANIQUE souhaite savoir si la réglementation impose toujours l'échardonnage et précise qu'il lui a été demandé d'en signaler la présence dans un champ propriété de la ferme de Humbertois. **Monsieur le Maire précise qu'il connaît le champ en question et que le nombre de chardons lui paraît faible mais qu'il convient tout de même de s'en préoccuper afin d'éviter une dispersion. L'arrêté préfectoral relatif à la**

lutte contre les chardons a été abrogé, mais Monsieur le Maire précise qu'il envisage de prendre un arrêté municipal.

Bernadette JOUANIQUE souhaite savoir si l'arrivée à moyenne échéance de la fibre optique dans la commune est toujours d'actualité. **Monsieur le Maire informe le conseil que d'après les toutes dernières informations en sa possession la fibre optique ou un système approchant (montée en débit filaire) pourrait être déployée à Uxegney par Numéricâble d'ici à fin 2016.**

Nicolas AUBERT revient sur le lettre d'information de Monsieur le Maire distribuée en cours de séance afin d'obtenir des renseignements complémentaires sur quelques points précis et aborde à nouveau la double question de l'entretien de la voie verte par le Pays d'Epinal Cœur des Vosges et du stationnement gênant de véhicules sur les bords du Canal de l'Est.

Sylvain DEMANGE souhaite connaître la teneur des discussions avec les deux conseillers départementaux venus en visite à la mairie d'Uxegney récemment. **Monsieur le Maire charge le DGS de transmettre ou de mettre à disposition des élus le power-point présenté par ces derniers lors de leur rencontre avec la municipalité.**

Monsieur le Maire questionne Véronique THIERY afin de connaître l'identité du responsable chez Vosgelis du ramassage des poubelles afin de trouver une solution aux dépôts sauvages au pied des immeubles situés aux 40 et 42 rue de Sanchev, l'œuvre très probablement de personnes extérieures à la commune.

Béatrice LANGLOIS s'étonne du nombre de sacs jaunes non ramassé dans les rues d'Uxegney depuis quelques temps et précise que les conséquences sont selon elle du plus mauvais effet. **Monsieur le Maire informe que le durcissement des normes relatives au contenu de ces sacs jaunes a pour conséquence effectivement un nombre croissant de sacs non ramassé.**

Monsieur le Maire informe les élus des remerciements reçus de l'A.G.V.D.U., du Club des Sans soucis, du Réseau Amateur des Emetteurs ainsi que de la Prévention Routière après le versement des subventions de l'exercice 2016.

A UXEGNEY, le 15 Avril 2016
Le Maire,
Philippe SOLTYS

